



Comment payer son amende suisse depuis la france

Par **Brice1630**, le **15/10/2012** à **21:48**

Bonjour,

Je viens de recevoir le montant de mon amende en Suisse qui s'élève à 750 FRANCS SUISSES.

Cela me paraît incroyable comme montant c'est quand même fou!!!

Bref tout est écrit en Allemand alors comment doit-on faire pour régler cette amende au KANTON URI ? Je ne comprend rien Merci

Par **citoyenalpha**, le **16/10/2012** à **06:32**

Bonjour

en effet 620 euros d'amende c'est énorme.

Pour le paiement vous pouvez

soit effectuer un virement international par le biais du n° IBAN de la commune vous devrez indiquer le n° de contravention. Attention les frais pour les virements internationaux sont de l'ordre de 40 euros.

soit vous rendre en suisse si vous habitez près et payez votre contravention dans un bureau de poste.

Restant à votre disposition.

Par **Tisuisse**, le **16/10/2012** à **13:05**

Bonjour Brice1630,

Pour avoir un tel montant, votre excès n'a pas dû être petit. De plus, chaque formalité administrative consécutive à votre excès (recherches, relances, courriers à votre attention, etc.) vous est facturé et ça monte vite. Contrairement à la France, où ces frais sont pris sur nos impôts, en Suisse, c'est le contrevenant qui les paye car les impôts des suisses n'ont pas pour vocation à dépenser des sommes pour ceux qui commettent des infractions, à fortiori pour les non-suissees.

Le Canton d'Uri (capitale Altdorf), patrie de Guillaume Tell, est l'un des 3 premiers cantons à avoir prêté le serment d'entraide et d'assistance, signé le 1er août 1291 sur le bord du Lac des Quatre Cantons, et à se libérer de la tutelle autrichienne. Les 2 autres cantons sont Schwyz et Unterwald (Nidwald et Obwald). C'est un canton alémanique d'où les textes en allemand.